



## Commune d'ARTAGNAN

### Compte financier unique 2024

#### Note brève et synthétique

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Il en est de même lorsque la commune a opté pour le Compte Financier Unique.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le compte financier unique, qui remplace en un document unique les comptes administratifs et de gestion, présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année écoulée.

#### Résultats 2024

Dépenses de fonctionnement	158 097,34
Recettes de fonctionnement	228 393,92
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>70 296,58</b>
Dépenses d'investissement	139 623,27
Recettes d'investissement	106 358,35
<b>Solde d'investissement</b>	<b>- 33 264,92</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>37 031,66</b>

## Section de fonctionnement 2024

### Vue générale de la section de fonctionnement :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Budget Primitif</b>	<b>Budget Supplémentaire</b>	<b>Décisions Modificatives</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Différence</b>
Dépenses	477 729,70	0,00	0,00	158 097,34	319 632,36
Recettes	203 195,11	0,00	0,00	228 393,92	-25 198,81
Dépenses 002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 002	274 534,59	0,00	0,00	274 534,59	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>344 831,17</b>	

Recettes et dépenses 002 indiquant les reports des exercices précédents.

### Dépenses de fonctionnement :

#### *Vue d'ensemble par chapitre globalisé*

<b>Chapitre</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>	<b>Disponible</b>	<b>%</b>
65 - Autres charges de gestion	41 336,80	36 410,47	88,08	4 926,33	11,92
66 - Charges financières	626,01	626,01	100,00	0,00	0,00
011 - Charges à caractère général	97 500,00	51 326,67	52,64	46 173,33	47,36
012 - Charges de personnel, frais	42 600,00	37 831,31	88,81	4 768,69	11,19
014 - Atténuations de produits	32 202,88	31 902,88	99,07	300,00	0,93
042 - Opération d'ordre 042	263 464,01	0,00	0,00	263 464,01	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>477 729,70</b>	<b>158 097,34</b>	<b>33,09</b>	<b>319 632,36</b>	<b>66,91</b>

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : il s'agit des attributions de compensation versées à la CCAM

Chapitre 65 : Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et autres participations obligatoires aux syndicats (SDE).

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 023/042 opérations d'ordre : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

## Recettes de fonctionnement :

### *Vue d'ensemble par chapitre globalisé*

Chapitre	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
002 - Résultat de fonctionnement	274 534,59	274 534,59	100,00	0,00	0,00
70 - Prod. services, domaine, ventes	2 164,49	3 820,67	176,52	-1 656,18	-76,52
73 - Impôts et taxes	0,00	19 269,23	0,00	-19 269,23	0,00
74 - Dotations et participations	84 741,00	84 823,82	100,10	-82,82	-0,10
75 - Autres produits de gestion	13 041,62	16 368,20	125,51	-3 326,58	-25,51
731 - Fiscalité locale	103 248,00	103 288,00	100,04	-40,00	-0,04
013 - Atténuations de charges	0,00	824,00	0,00	-824,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>477 729,70</b>	<b>502 928,51</b>	<b>105,27</b>	<b>-25 198,81</b>	<b>-5,27</b>

Le résultat 502 928,51 correspond aux recettes l'exercice (page 1) + le résultat de fonctionnement reporté (002)

$$= 228 393,92 + 274 534,59$$

*Un résultat négatif dans la colonne « réalisé » signifie que les recettes ont été supérieures aux prévisions.*

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les avoirs et remboursement de charges. Ici il s'agit ici d'un remboursement de l'assurance statutaire du personnel (art 6419).

Chapitre 70 : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public), remboursement forfaitaire pour terres agricoles.

Chapitre 73 (sauf 731) : Ce chapitre concerne différents fonds de péréquation et DMTO

Article 731 : Cet article concerne la fiscalité locale (TF notamment)

Chapitre 74 : dotation générale de fonctionnement, dotation pour les élus, compensation TF, FCTVA section de fonctionnement

Chapitre 75 : locations : logements, salle Canal, bail à ferme, ruche, location toiture MDA

## Section d'investissement

### Vue générale de la section d'investissement :

Investissement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	422 053,63	0,00	0,00	139 623,27	282 430,36
Recettes	398 118,92	0,00	0,00	106 358,35	291 760,57
Dépenses 001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 001	23 934,71	0,00	0,00	23 934,71	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-9 330,21</b>	

Le résultat tient compte du résultat de l'exercice et de l'excédent reporté de l'année précédente (recettes 001).

### Dépenses d'investissement :

#### Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 827,13	4 307,13	73,92	1 520,00	26,08
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	240,00	12,00	1 760,00	88,00
21	Immobilisations corporelles	302 937,43	52 555,08	17,35	250 382,35	82,65
204	Subventions d'équipement versées	111 289,07	82 521,06	74,15	28 768,01	25,85
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>422 053,63</b>	<b>139 623,27</b>	<b>33,08</b>	<b>282 430,36</b>	<b>66,92</b>

Chapitre 16 : Il concerne le remboursement du capital des emprunts. Emprunt de 50 000 € contracté en 2012 jusqu'en 2027.

Chapitre 20 : Il concerne l'étude de sols avant travaux cour école (la somme sera intégrée à l'inventaire lors de la réalisation des travaux) 620 €

Chapitre 21 : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

Article	Bord.	Doc.	Date émission	Tiers	Réalisé	Nature
					<b>111 391,40 €</b>	
2131	15	M-60	08/03/2024	FLASH ELEC SAS	1 317,80 €	Réhabilitation Salle Canal
2117	21	M-86	16/04/2024	NOTAIRES ASSOCIES SAS CCT	301,68 €	Solde achat parcelle inventaire 2
2151	34	M-137	24/05/2024	MONTAGNOL CHRISTOPHE	840,00 €	aménagement chemin Moulet
212	42	M-162	02/07/2024	ALLIANCE XP BOIS	13 895,97 €	plantation de feuillus et peupliers
2131	49	M-195	13/08/2024	SBCT	1 597,63 €	Béton pour chape Salle Canal
2131	50	M-196	13/08/2024	MONTAGNOL CHRISTOPHE	1 584,00 €	Agrandissement Salle Canal
2157	59	M-236	15/10/2024	CORBERES SAINT GERMES	936,00 €	Débroussaieuse
212	75	M-304	20/12/2024	GEOVIA	29 068,80 €	Création terrain multisports city stade
2151	75	M-303	20/12/2024	GEOVIA	3 013,20 €	Création aire de stationnement rue de la Parlaque

Chapitre 204 : il correspond aux subventions d'équipements versées, ici à des organismes gestionnaires de réseaux extérieurs publics (SDE) et privés (Orange)

## Recettes d'investissement :

### Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
001	Solde d'exécution section investissement	23 934,71	23 934,71	100,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	59 486,91	61 213,35	102,90	-1 726,44	-2,90
13	Subventions d'investissement	75 168,00	44 655,00	109,81	-7 373,00	-9,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	490,00	100,00	-490,00	0,00
<b>040</b>		<b>263 464,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>263 464,01</b>	<b>100,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	263 464,01	0,00	0,00	263 464,01	100,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>422 053,63</b>	<b>130 293,06</b>	<b>39,85</b>	<b>253 874,57</b>	<b>60,15</b>
		sans le 001	106 358,35			

Le chapitre 10 : correspond essentiellement aux recettes de taxes d'aménagement (dues par les propriétaires ayant effectués des travaux après autorisation d'urbanisme), FCTVA section investissement.

Chapitre 13 : subventions perçues : DETR , DSIL, FAR...

Chapitre 16 : dépôts de garantie reçus (locations des appartements communaux)